

**FENOMENAL**Version / B
102000005388

1/8

Date de révision: 30.01.2007
Date d'impression: 30.01.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial FENOMENAL
Code du produit (UVP) 05920418
Utilisation Fongicide
Société Bayer CropScience s.a.-n.v.
Louizalaan 143 Avenue Louise
1050 Brussel - Bruxelles
Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11 (8u/h 00 tem/à 17u/h 00)
Téléfax +32(0)2/534 35 76
Service responsable Bayer Antwerpen Comm.V
+32(0)3/540 30 70 (na/après 17u/h 00 en/et vóór/avant 8u/h 00)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +32(0)70/245 245 (Antigifcentrum / Centre Antipoisons)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Fénamidone/Fosétyl Aluminium 6:60% WG

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Fénamidone	161326-34-7	N	R50/53	6,00
Fosétyl Aluminium	39148-24-8 254-320-2	Xi	R41	60,00
Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	1322-93-6 215-343-3	Xn	R20/22, R36/37	>= 1,00 - <= 5,00

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



FENOMENAL

Version / B
102000005388

2/8
Date de révision: 30.01.2007
Date d'impression: 30.01.2007

Inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la coucher au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Avis aux médecins

Symptômes

Les symptômes suivants peuvent apparaître : Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Traitement

Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
oxyde de carbone (CO)
Oxydes de soufre
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

**FENOMENAL**Version / B
1020000053883/8
Date de révision: 30.01.2007
Date d'impression: 30.01.2007**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****Précautions individuelles**

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Eviter toute formation de poussière.
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Éviter la formation de poussière.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Protéger de la chaleur.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Durée de stockage	24 mois
Autres données	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Mesures d'ordre technique**

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

**FENOMENAL**Version / B
102000005388

4/8

Date de révision: 30.01.2007
Date d'impression: 30.01.2007**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.
Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.
Travailler dans des locaux bien ventilés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	granulés fluides à sec, dispersibles dans l'eau
Couleur	beige clair

Données de sécurité

pH	3,5 - 4,5 à 1 %
Inflammabilité (solide, gaz)	Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Température d'auto-inflammabilité	Le produit n'est pas spontanément inflammable à l'air.

**FENOMENAL**Version / B
102000005388

5/8

Date de révision: 30.01.2007
Date d'impression: 30.01.2007

Masse volumique apparente	0,60 g/ml (non tassé)
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Poe: -2,1 La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Poe: 2,8 La valeur fournie concerne la matière active technique fénamidone.
Propriétés comburantes	Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.
Explosivité	Non-explosif
Teneur en poussières	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 4,7 mg/l
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 8,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,944 mg/l Durée d'exposition: 48 h

**FENOMENAL**Version / B
1020000053886/8
Date de révision: 30.01.2007
Date d'impression: 30.01.2007

Toxicité pour les algues CI50 (Desmodesmus subspicatus) 18,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

No ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FENAMIDONE MELANGE)

IMDG

No ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FENAMIDONE MIXTURE)

IATA

No ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FENAMIDONE MIXTURE)

FENOMENALVersion / B
102000053887/8
Date de révision: 30.01.2007
Date d'impression: 30.01.2007**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

||| Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Fosétyl Aluminium
- Fénamidone

Symbole(s)

||| Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

||| R36 Irritant pour les yeux.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

||| S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Symbole(s)

Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R36 Irritant pour les yeux.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)



FENOMENAL

Version / B
102000005388

8/8
Date de révision: 30.01.2007
Date d'impression: 30.01.2007

Législation nationale

Numéro d'agrément / Belgique 9500/B

Classe de toxicité (Belgique) B

Prévention médicale
Non concerné

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions de la Directive 1991/155/CEE modifiée. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--